

*Questions orales*

**M. McGrath:** Monsieur l'Orateur, je me rends compte que j'éprouve autant de difficulté à communiquer avec le ministre qu'il en a à communiquer avec ses collègues du cabinet, surtout le leader du gouvernement à la Chambre.

Puisque le premier ministre nous avait promis qu'il y aurait un ministère distinct des Pêches avant la fin de la présente législature, promesse reprise par le leader du gouvernement à la Chambre, le ministre peut-il dire à la Chambre si une mesure législative sera présentée à cet effet avant la dissolution des Chambres? Je peux lui assurer que mes collègues de l'opposition sont tout disposés à adopter rapidement cette mesure. Nous savons quelle importance ce projet a aux yeux des pêcheurs canadiens surtout ainsi qu'aux zélés fonctionnaires de son ministère.

**M. LeBlanc (Westmorland-Kent):** Monsieur l'Orateur, je ne peux que remercier le député de son offre de collaboration. Le premier ministre a déjà désigné le sous-ministre du nouveau ministère. La séparation administrative existe donc en fait. D'ailleurs nous administrons le ministère comme deux entités distinctes, mais pour l'instant la loi nous interdit certaines choses. Il faudra donc l'intervention du Parlement.

En fait, c'est une question d'ordre bureaucratique et administratif que le Parlement, fort de la promesse du député, devra approuver. Les responsables de la rédaction du projet de loi espèrent pouvoir le soumettre au comité du cabinet responsable de ces questions d'ici quelques jours. Peut-être serons-nous en mesure de le faire adopter d'ici l'ajournement.

\* \* \*

**L'AGRICULTURE****LA BAISSÉ DU REVENU DES PRODUCTEURS DE LAIT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES**

**M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay):** Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Agriculture que je désirais poser ma question, mais, puisqu'il est absent, c'est au ministre suppléant que je la poserai. Le ministère fédéral de l'Agriculture enquête-t-il présentement sur l'ordonnance de réduction qui a comprimé le revenu des producteurs de lait de la Colombie-Britannique et à l'égard de laquelle la Commission de lutte contre l'inflation décline toute responsabilité?

**L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants):** Monsieur l'Orateur, je prends note de la question.

**M. Johnston:** Tandis que le ministre des Affaires des anciens combattants prend note de ma question, monsieur l'Orateur, pourrait-il aussi demander si le gouvernement fédéral tente, par cette réduction, d'homogénéiser les recettes de tous les producteurs de lait de consommation et celles des producteurs de lait de transformation d'autres régions du pays où les coûts sont moins élevés?

**M. MacDonald (Cardigan):** J'ai également pris note de cette question, monsieur l'Orateur.

\* \* \*

**L'INDUSTRIE****L'OPPORTUNITÉ DU STOCKAGE DU NICKEL**

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, c'est au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources que je

m'adresse. Hier après-midi, l'INCO a annoncé qu'il prolongeait sa période estivale de mises à pied de deux semaines. Étant donné que cette extension de la période de relâche estivale aurait pu être évitée par le stockage du nickel, initiative que le gouvernement a déjà prise dans le cas de l'uranium et qu'il songe à reprendre, le ministre va-t-il maintenant recommander à son gouvernement de stocker temporairement le nickel en vue de protéger les localités et les travailleurs qui vivent de la production du nickel?

● (1142)

**L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, j'ai répondu hier à cette question du député. J'ajouterai qu'à mon avis, c'est le comble de l'irresponsabilité, voire même de la malhonnêteté que de laisser entendre que les problèmes internationaux qui sont à l'origine des difficultés de Sudbury, les problèmes du marché et l'ampleur des stocks, pourraient être réglés par la nationalisation de l'INCO.

**M. Rodriguez:** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Je n'ai jamais vu de ministre plus dur et plus cruel que lui, mais c'est néanmoins à lui que je désire poser cette question. Je n'ai pas parlé dans ma question au ministre, de nationaliser la société INCO; cette société a fait preuve d'irresponsabilité et de suffisance à l'endroit des Canadiens en ne consultant pas le gouvernement au sujet de l'annonce de la prolongation de deux semaines, et elle n'a jamais consulté les représentants syndicaux de ses travailleurs. Le gouvernement suivra-t-il au moins le conseil du CTC et ordonnera-t-il à la société INCO d'annuler sa décision de prolonger la période de mise à pied qu'elle a annoncée pour cet été jusqu'à ce que le gouvernement ait eu la possibilité de discuter avec la société et le syndicat des moyens d'abrèger toute prolongation nécessaire des périodes de mise à pied cet été?

**M. Gillespie:** Monsieur l'Orateur, la durée des mises à pied est le résultat très regrettable de la situation actuelle sur les marchés internationaux du nickel. J'ai expliqué la chose à plusieurs reprises déjà. Si le député avait uniquement à cœur d'aider les travailleurs touchés par cette décision, il aurait reconnu que les effets de la prolongation de la période de mise à pied ont été considérablement réduits par la décision de la société d'accorder aux travailleurs des congés payés spéciaux. Si le député ne se souvient pas de la motion qu'il a proposée en vertu de l'article 43 du Règlement, il faut que quelqu'un la lui rappelle.

\* \* \*

**LES FINANCES****INCO—DEMANDE D'ANNULATION DES CONCESSIONS FISCALES**

**M. John Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais maintenant poser une question au ministre des Finances. Étant donné que, d'après ce qu'on nous a dit, INCO ne sert pas des fortes et généreuses concessions fiscales que lui a accordées le gouvernement fédéral pour créer des emplois, le ministre est-il disposé à envisager l'annulation de ces avantages ou ces concessions fiscales et à exiger les plus de 300 millions de dollars d'impôts différés, puisque cette somme n'a de toute évidence pas servi au public canadien à qui elle était destinée.